Y TÚ, ¿QUÉ TAN LEJOS IRÁS CON EL FRANCÉS?

Règlement Médiathèque

Alianza Francesa de Lima

AllianceFrançaise
Lima

La Médiathèque de l'Alliance Française de Lima est un espace privilégié qui met à disposition du public, francophone ou francophile : les œuvres, la pensée, les créations et les recherches de la culture et de la civilisation francophone à travers ses collections et documents en français et parfois en espagnol et autres langues.

La Médiathèque propose au public utilisateur ce qui suit :

- **Plus de 15000 volumes bibliographiques et 30 titres de revues françaises en 2022.**
- **Une vidéothèque de plus de 2.500 DVD entre films de fiction, documentaires, comédies, drame, animation pour tous les publics.**
- **Accès à la bibliothèque numérique francophone de l'Institut Français "Culturethèque" qui abrite environ 220 000 ressources (musique, livres, webdocumentaires, etc.).**
- **Ordinateurs destinés à effectuer des recherches sur Internet, des devoirs, des projets personnels et de visualiser nos films.**
- **Un espace dédié aux enfants.**
- **Un espace jeux vidéo (Nintendo Switch) et réalité virtuelle.**
- **Ateliers et manifestations culturelles tout au long de l'année.**
- **Prêts inter-bibliothèques de l'Alliance française de Lima.**
- **Internet Wi-Fi**

Le personnel de la médiathèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les services de celle-ci.

RÈGLEMENT DES MÉDIATHÈQUES

L'accès à la médiathèque est libre et gratuit. Tous les mineurs doivent être accompagnés.
Toute personne, adulte ou mineure, peut s'inscrire aux médiathèques, en présentant les documents nécessaires (voir le document sur les conditions d'inscription).
Les mineurs doivent être enregistrés par l'un de leurs parents ou tuteur.
L'inscription à la médiathèque est valable un an de date à date.
L'inscription à la médiathèque donne accès à la bibliothèque virtuelle Culturethèque.
La Médiathèque se réserve le droit de modifier le règlement au cours de l'année.

RÈGLES GÉNÉRALES

Les utilisateurs sont responsables du bon usage du matériel, des équipements et du mobilier des médiathèques.
Les boissons sont autorisées (avec couvercle) dans les salles de lecture, sauf dans la zone des ordinateurs. En cas d'incident, le personnel de la médiathèque doit être prévenu afin de procéder au nettoyage des installations.
Les animaux ne sont pas admis, à l'exception des chiens assistants.
Les téléphones portables sont autorisés, uniquement s'ils sont en mode silencieux ou vibrant. De même, nous demandons de répondre aux appels téléphoniques en dehors des médiathèques, pour ne pas déranger les autres utilisateurs.
Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Le personnel de la bibliothèque les accueille, les conseille, mais ne peut en aucun cas les garder.
Les médiathèques offrent des valeurs de respect et de diversité. C'est pourquoi les utilisateurs sont invités à :

- Fumer à l'extérieur des locaux de l'AFL.
- Respecter la loi, utiliser un vocabulaire cordial, sans insultes ni menaces et maintenir un comportement sans violence et sans agressivité (physique ou verbale), avec le personnel des médiathèques ou avec les autres utilisateurs. Les comportements racistes, discriminatoires et/ou exhibitionnistes ne seront pas tolérés ou admis au sein de l'institution, le cas échéant, seront signalés à la direction de l'AFL.

SERVICE DE PRÊT À DOMICILE

L'utilisateur enregistré peut prêter jusqu'à 10 documents à la fois, en tenant compte des éléments suivants :
Matériels imprimés et audiovisuels - prêtables pour 1 mois avec droit à 1 renouvellement.
Matériaux FLE - 2 matériaux au maximum, prêtables pour 1 semaine et ont droit à 1 renouvellement.
Le prêt de matériel se fait sur présentation d'une carte d'identité et est autorisé jusqu'à 10 minutes avant la fermeture des médiathèques.
Les documents portant l'étiquette rouge sur le dos sont uniquement consultables en salle et sont exclus du prêt à domicile.
Les parents ou tuteurs sont responsables des prêts accordés à leurs enfants mineurs.

LES RETARDS

À partir du premier jour de retard, le compte de l'utilisateur sera bloqué, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus faire de prêt, de renouvellement ou de réservations, jusqu'au retour de ceux-ci. De plus, l'utilisateur se verra pénalisé par l'interdiction de prêter des documents pendant 15 jours à compter de la date de retour.

En passant le mois de retard automatiquement l'utilisateur devra payer comme pénalité la valeur de S/100.00 et sera pénalisé de 30 jours sans pouvoir emprunter aucun document.
Pour éviter de commettre une erreur, l'utilisateur peut consulter 24 heures sur 24 son compte personnel, ses prêts, historique et réservations via le catalogue en ligne https://pmb.aflima.org.pe/opac_css/
Pour accéder à son compte personnel, chaque usager bénéficie d'un identifiant et d'un mot de passe qui lui sera fourni au moment de l'inscription, par le personnel de la médiathèque.

LES RENOUVELLEMENTS

Le renouvellement des matériels prêtés se fait à distance via l'espace utilisateur disponible depuis le catalogue en ligne, par mail ou en présentiel auprès du personnel des médiathèques.
Si le matériel est réservé par un autre utilisateur ou si la date de retour a expiré, le renouvellement ne pourra pas être effectué.

LES RÉSERVATIONS

Il est possible de réserver un document à distance via l'espace utilisateur disponible depuis le catalogue en ligne, par mail ou en présentiel auprès du personnel des médiathèques.
Une fois la réservation effectuée, il faut attendre le mail de validation de la Médiathèque, indiquant que le matériel est déjà disponible au lieu de retrait choisi par l'utilisateur, il est impératif d'attendre la confirmation de la mise à disposition des documents de la part de l'équipe de la médiathèque.
La réservation d'un document est valable 7 jours à compter du jour de la confirmation de sa mise à disposition dans les médiathèques, passée cette date, le document est de nouveau mis à la disposition du public.
Le nombre maximum de réservations par utilisateur est de 10 documents.

L'usager de la médiathèque peut consulter ses prêts et réaliser des réservations et renouvellements via l'OPAC (catalogue en ligne) à l'adresse suivante :
https://opac.aflima.org.pe/pmb/opac_css/
IDENTIFIANT
MOT DE PASSE

LES PERTES, DÉTÉRIORATION ET/OU VOL DE DOCUMENTS

Documents imprimés et audiovisuels :
Si un document est retourné endommagé, cassé ou a été perdu, deux possibilité s'offre à l'utilisateur :
- Acheter un nouveau document identique.
- Demander au personnel des médiathèques une liste de documents équivalents, que l'utilisateur peut acheter, pour remplacer le matériel endommagé ou perdu en respectant la charte documentaire.

IMPORTANT: Il est toujours recommandé de consulter le personnel des médiathèques avant tout rachat.

Matériaux Technologiques :
En cas de détérioration (souris, souris-pad, clavier, casques, tablette ou jeux), l'utilisateur devra renouveler le matériel, équipement ou mobilier endommagé, en retournant un nouveau de la même marque. En cas de casse d'un ordinateur, d'un téléviseur, d'une console Nintendo et/ou de leurs manettes, vous devrez payer la réparation ou le remplacement du matériel endommagé.
IMPORTANT : Il est toujours recommandé de consulter le personnel des médiathèques au préalable de toute action.
IMPORTANT : En cas de vol à l'intérieur des installations des médiathèques, l'utilisateur ne sera plus admis.

SERVICE MULTIMÉDIA ET UTILISATION DES ORDINATEURS

L'utilisation d'ordinateurs est libre d'accès pour les adultes et est limitée à 2 heures par personne. Les usagers peuvent visualiser nos films, écouter notre musique, consulter Culturethèque, etc.
L'utilisation d'ordinateurs pour les mineurs est soumise à l'autorisation parentale est limitée à 2 heures par personnes. Les usagers peuvent visualiser nos films, écouter notre musique, consulter Culturethèque, etc.

Les films peuvent être visualisés en salle; ceux qui ne remplissent pas le droit de consultation en salle "Le visionnage dans la salle de ce DVD n'est pas autorisé" doivent être empruntés. L'utilisation des ordinateurs est disponible jusqu'à 10 minutes avant la fermeture des médiathèques.

SERVICE TABLETTES, RÉALITÉ VIRTUELLE ET NINTENDO 3DS

Il est impératif de présenter une carte d'identité pour accéder à l'installation. La présence d'un adulte ou d'un tuteur est obligatoire lors de la remise du matériel à un enfant de moins de 14 ans, car ils sont responsables de la

bonne utilisation par les enfants.
Il est interdit de modifier les paramètres ou d'effacer les jeux contenus dans les systèmes.
L'utilisation de la console Nintendo Switch, des tablettes ou encore des casques de réalité virtuelle est réservée aux usagers de la médiathèque.

CONTACTS

Alliance Française de Lima: 6108000 Annexe 205
mediateca@alianzafrancesa.org.pe
www.alianzafrancesa.org.pe

HORAIRES D'OUVERTURE :

Fermeture annuelle en décembre et jours fériés : nous vous invitons à suivre l'actualité depuis les réseaux sociaux de l'AFL.

MIRAFLORES Av. Arequipa 4595	Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9:00 a.m. a 1:00 p.m. - 2:00 p.m. a 6:00 p.m. Samedis de 9:30 a.m. a 1:00 p.m.
LA MOLINA Av. Javier Prado Este 5595	Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9:00 a.m. a 1:00 p.m. - 2:00 p.m. a 6:00 p.m. Samedis de 9:30 a.m. a 1:00 p.m.
JESÚS MARÍA Av. San Felipe 303	Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9:00 a.m. a 1:00 p.m. - 2:00 p.m. a 6:00 p.m. Samedis de 9:30 a.m. a 1:00 p.m.
LOS OLIVOS Jr. Pancho Fierro 3498 Urb. Panamericana Norte	Bibliothèque fermée temporairement
LIMA CENTRO Av. Garcilaso de la Vega 1550	Bibliothèque fermée temporairement

AllianceFrançaise
Lima